



Programme d'action 2011



Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Table

| | |
|---|-----------|
| Table | 1 |
| Avant-propos du Secrétaire Général d'ICC | 3 |
| Élaboration de règles à l'intention des entreprises | 5 |
| Arbitrage | 5 |
| Techniques et pratiques bancaires | 6 |
| Droit et pratiques du commerce | 6 |
| Marketing et publicité..... | 7 |
| Commerce, investissement et mondialisation | 7 |
| Concurrence..... | 7 |
| Services financiers et assurance | 8 |
| Propriété intellectuelle | 8 |
| Fiscalité | 9 |
| Politiques du commerce et de l'investissement | 9 |
| Transport et logistique | 10 |
| Sujets concernant le rôle des entreprises dans la société | 10 |
| Responsabilité sociétale de l'entreprise et lutte contre la corruption..... | 10 |
| Commerce électronique, technologies de l'information et télécommunications..... | 11 |
| Environnement et énergie | 12 |
| Projets spéciaux | 12 |
| Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP) | 12 |
| Business Action to Support the Information Society (BASIS)..... | 13 |
| Groupe consultatif | 13 |
| Groupe consultatif d'économistes d'entreprise (GCEE) | 13 |
| Services de règlement des différends | 14 |
| Institut du droit des affaires internationales | 14 |
| Services ICC | 15 |
| ICC Events | 15 |
| Publications ICC | 15 |
| Comités nationaux | 16 |
| Communications | 16 |
| Fédération mondiale des chambres de commerce (WCF) | 17 |
| Services pour la prévention des délits commerciaux (CCS) | 18 |

Copyright © 2011

Chambre de commerce internationale

Tous droits réservés. Toute reproduction intégrale ou partielle de cette publication par quelque procédé que ce soit – graphique, électronique ou mécanique, y compris photocopie, scannage, enregistrement ou systèmes de recherche de l'information – est strictement interdite sans autorisation écrite de la **Chambre de commerce internationale**.

Chambre de commerce internationale

38 cours Albert 1^{er}
75008 Paris – France
www.iccwbo.org

Illustrations de couverture : © www.photos.com et © www.iStockphoto.com

Avant-propos du Secrétaire Général

En ce début de 2011, les entreprises laissent derrière elles une année marquée par de vifs contrastes. En 2010, la plupart des nations asiatiques ont vigoureusement émergé de la crise économique mondiale née à la fin de 2008 – au point que l'on a sérieusement pu commencer à s'inquiéter, à la fin de l'année, d'un risque de montée de l'inflation. Une grande partie de l'Amérique du Sud et de l'Afrique ainsi que quelques pays développés ont largement profité de la demande accrue de matières premières. Stimulés par ces facteurs positifs, les échanges commerciaux mondiaux ont promptement retrouvé leur niveau d'avant la crise.

Aux États-Unis et en Europe, en revanche, la récession déclenchée par la crise semble avoir causé des dommages plus profonds et plus durables. En 2010, la reprise est restée fragile et incertaine, le chômage n'a guère semblé vouloir diminuer, le crédit aux entreprises ne s'est pas desserré et les marchés financiers sont demeurés extrêmement nerveux face à l'énorme hausse de la dette publique due à la crise. Les États-Unis ont continué d'appliquer une politique laxiste – et d'augmenter la dette publique – face à une reprise atone et peu créatrice d'emplois. Et, en Europe, l'excellente performance de l'économie allemande s'est accompagnée, dans une grande part de la zone euro, d'une crise de la dette souveraine dont la gravité et le caractère contagieux ont pu paraître menacer la survie même de la monnaie unique.

Il est clair qu'à la suite de la crise économique, la redistribution déjà amorcée du pouvoir économique mondial s'est accélérée. De grands changements sont à l'ordre du jour – accompagnés de beaucoup d'incertitudes mais aussi de la conscience de nombreuses chances à saisir. Comprendre le nouveau monde qui émerge et s'y adapter avec succès pose aux entreprises du monde entier un formidable défi, qui ne fera sans doute que grandir en 2011.

En tant que seule organisation réellement mondiale des entreprises, ICC offre aux entreprises et autres organisations économiques un lieu de débat et d'analyse de la nature et de la signification des importantes mutations à l'œuvre dans l'économie mondiale. Dans son rôle de porte-parole influent et respecté du secteur privé, elle assure également un leadership lui permettant d'aider les gouvernements à gérer solidairement ces changements, pour le bénéfice de l'ensemble de l'économie mondiale.

Mais ICC, et c'est peut-être le plus important, est aussi depuis le début de sa longue existence le point de ralliement constant de tous ceux qui considèrent, comme ses fondateurs, que le renforcement des liens commerciaux entre les nations est bon pour les affaires, pour le niveau de vie de toutes les régions du monde et pour la paix. Nous entendons veiller à ce que le monde qui se dessine, avec ses nouveaux pôles de pouvoir et de leadership, reste fidèle à la conviction que le commerce et l'investissement internationaux ainsi que l'économie de marché sont des facteurs clés de l'accroissement et de la diffusion des richesses.

Depuis le début de la crise économique mondiale, fin 2008, l'une des principales tâches d'ICC a été de s'opposer fermement à la résurgence des pressions protectionnistes et aux tentatives de démantèlement de la mondialisation. Globalement, nos efforts ont été à ce jour couronnés de succès ; les gouvernements ont dans l'ensemble respecté leurs obligations en matière de politique commerciale multilatérale, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

ICC s'inquiète cependant de plus en plus de la « guerre des monnaies » alors que plusieurs pays se sont mutuellement accusés de manipuler par divers moyens les taux de change afin d'assurer un avantage concurrentiel à leurs exportations. Les tensions internationales entourant les taux de change entravent le rééquilibrage de la demande mondiale qui est à l'évidence aujourd'hui nécessaire. Elles risquent aussi dangereusement de dégénérer en protectionnisme. La guerre des monnaies pourrait vite se transformer en une guerre commerciale ouverte. La conclusion positive – trop longtemps attendue – des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, à laquelle les nations du G20 se sont engagées à parvenir en 2011 et en faveur de laquelle ICC militera activement, constituerait un rempart efficace contre cette menace.

En 2010, ICC a porté une attention accrue au G20, considérant qu'il est essentiel d'élaborer des moyens plus efficaces de gouverner un monde interdépendant doté d'une économie globale intégrée. Une meilleure coopération internationale est essentielle pour répondre à des problèmes majeurs dépassant les frontières nationales. Nous plaidons depuis un certain temps pour que les pays dotés de grands marchés émergents soient plus activement intégrés au processus de décision international afin de traiter efficacement les problèmes d'échelle planétaire. C'est pourquoi nous nous sommes félicités de la décision prise au sommet de Pittsburgh, en 2009, de désigner le G20 comme principal forum de la coopération économique internationale.

ICC a salué avec enthousiasme l'initiative du président Lee Myung-bak, hôte du sommet du G20 en Corée du Sud en novembre 2010, d'inviter à cette occasion une centaine de PDG de toutes les régions du monde à participer à un sommet du « Business 20 » (B20) organisé afin de permettre une interaction entre le secteur privé et les chefs d'État et de gouvernement. ICC a activement œuvré à l'élaboration de la contribution de fond des entreprises à ce sommet du B20 et les membres de la présidence d'ICC présents à Séoul y ont joué un rôle majeur dans la communication du point de vue de la communauté économique sur de grandes questions de politique générale. Le succès du B20 a incité ICC à entreprendre avec un certain nombre de partenaires la planification d'une contribution similaire au prochain sommet du G20, qui se tiendra en France en novembre 2011.

Formuler des recommandations à l'intention des pouvoirs publics est l'une des missions majeures d'ICC, mais tout le reste de ses activités vise également à promouvoir le commerce et l'investissement internationaux. Une grande part de ce travail est de nature pratique et a pour objet de faciliter les opérations internationales des entreprises. Les services d'arbitrage commercial d'ICC sont une forme de justice privée mondialement réputée, impartiale et fiable, qui apporte une sécurité supplémentaire aux partenaires commerciaux entretenant des relations au-delà des frontières.

En s'appuyant sur l'expertise et sur l'expérience de ses membres du monde entier, ICC a aussi élaboré au fil du temps une large palette de codes, de principes directeurs et de règles librement consentis – parfois qualifiés d'« outils commerciaux » – qui facilitent les transactions internationales et contribuent à diffuser des pratiques d'excellence auprès des entreprises. On citera parmi les plus célèbres les Incoterms d'ICC, publiés pour la première fois en 1936, qui ont acquis le statut de norme mondiale en matière d'interprétation des termes les plus couramment utilisés dans les contrats de vente internationale de marchandises. Leur plus récente mise à jour a été achevée en 2010 et est entrée en vigueur au début de cette année. ICC s'est fixé pour important objectif, en 2011, d'étoffer sa mission historique d'élaboration de règles et de proposer un plus grand nombre de produits et de services destinés à aider les entreprises dans leurs activités, tant à l'étranger que dans leur pays.

C'est dans ce contexte stratégique qu'ICC présente son Programme d'action 2011, qui rassemble les nombreux projets conçus par ses différents départements dans le cadre de ses objectifs généraux. Ils constituent une feuille de route ambitieuse, à la mesure des défis actuels.

Venant d'être nommé secrétaire général d'ICC, j'aurai l'honneur et le plaisir de piloter l'entrée de notre organisation dans cette année nouvelle, dans un monde en rapide mutation. Je suis profondément conscient de la nécessité pour ICC de préserver la pertinence de ses produits et de ses services vis-à-vis des intérêts des entreprises, et j'y consacrerai tous mes efforts. Je reste en même temps convaincu que les valeurs fondamentales qui ont conduit à la création d'ICC, il y a plus de 90 ans, sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'alors. Elles continueront de servir de boussole à l'action que nous menons au nom des entreprises en vue de façonner le nouveau monde qui se dessine.



Secrétaire Général
Chambre de commerce internationale

Commissions d'ICC

Les commissions d'ICC sont des organes de travail spécialisés, composés d'experts du secteur privé, qui examinent d'importants sujets intéressant la communauté économique mondiale. Elles rédigent des textes de politique générale, dont des déclarations destinées à contribuer aux débats intergouvernementaux, ainsi que des règles et des codes facilitant les transactions commerciales internationales.

Les commissions d'ICC sont regroupées en trois pôles :

- Élaboration de règles à l'intention des entreprises
- Commerce, investissement et mondialisation
- Sujets concernant le rôle des entreprises dans la société

Les déclarations de politique générale et les règles d'ICC tirent leur poids et leur légitimité du vaste processus de consultation des entreprises membres qui préside à leur élaboration. La procédure normale veut que les documents, avant d'être considérés comme des prises de positions publiques officielles d'ICC, soient d'abord adoptés par une ou plusieurs commissions, en concertation avec les comités nationaux, puis approuvés par le comité directeur. Exceptionnellement, en cas de nécessité, une procédure accélérée autorise, entre deux sessions du comité directeur, l'adoption de déclarations approuvées par le président et le secrétaire général d'ICC.

Élaboration de règles à l'intention des entreprises

Arbitrage

► Mandat

En tant que lieu de débat et d'échange d'idées sur les questions relatives à l'arbitrage international et aux autres formes de règlement des différends, la Commission vise à :

- rédiger et mettre à jour les règlements relatifs à l'arbitrage, l'ADR, l'expertise, les « dispute boards » et les autres formes de règlement des différends ;
- étudier les aspects juridiques et autres de l'arbitrage et des autres méthodes de règlement des différends internationaux ainsi que les examiner à la lumière des évolutions en cours et produire des rapports, des principes directeurs et des pratiques d'excellence ; et
- faire connaître partout dans le monde les divers services de règlement des différends d'ICC.

► Projets pour 2011

- Achever la révision du Règlement d'arbitrage d'ICC.
- Terminer l'étude portant sur le rôle et les besoins, dans l'arbitrage, des États et des entités de droit public.
- Mettre la dernière main au rapport sur les principales caractéristiques et conséquences de la production de documents électroniques dans l'arbitrage international.
- Étudier les critères dont les arbitres peuvent tenir compte afin de décider du partage entre les parties des frais de l'arbitrage.
- Évaluer l'intérêt des conseillers juridiques d'entreprise pour une étude sur leur rôle dans l'arbitrage international.

Techniques et pratiques bancaires

► **Mandat**

Offrir à la communauté bancaire un espace mondial de débat et d'élaboration de règles.

► **Projets pour 2011**

- Poursuivre la révision des Pratiques bancaires internationales standard (PBIS) afin de les aligner sur les Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires (RUU 600).
- Poursuivre la rédaction de règles uniformes sur le forfaitage, en partenariat avec l'International Forfaiting Association.
- Publier tous les deux ans les avis officiellement rendus en réponse aux requêtes portant sur les RUU, les Règles uniformes relatives aux encaissements et les Règles uniformes relatives aux garanties sur demande.
- Fournir des renseignements sur les marchés, dont des analyses étayant les contributions d'ICC aux débats des principales institutions internationales sur le financement du commerce.
- Rendre permanent le Registre des pertes et défauts de paiement liés au financement du commerce.
- Contribuer au nom des entreprises aux initiatives contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Mener une étude de marché afin d'évaluer l'intérêt de l'élaboration de nouvelles règles d'ICC visant à soutenir le financement du commerce.

Droit et pratiques du commerce

► **Mandat**

Promouvoir un cadre juridique d'autodiscipline et de réglementation équilibré pour les transactions internationales entre entreprises, en fixant des normes commerciales mondiales et en exprimant le point de vue de la communauté économique sur les règles commerciales élaborées par les organisations intergouvernementales.

► **Projets pour 2011**

- Assurer la contribution des entreprises au groupe consultatif d'experts de la Commission européenne pour un cadre commun de référence dans le domaine du droit européen des contrats.
- Organiser un séminaire sur la nouvelle directive de l'UE sur les marchés publics de la défense afin d'évaluer ses effets sur l'ensemble du secteur privé ; continuer de suivre la situation et réagir au besoin face aux conséquences internationales des nouveaux éléments clés de la politique en matière de marchés publics.
- Identifier un certain nombre de questions relatives à la compétence et au droit applicable et élaborer des recommandations à l'intention des gouvernements et des conseils à l'intention des entreprises, en complément des contrats modèles ICC.
- Continuer d'élaborer des outils de formation et des produits dérivés des Incoterms® 2010 afin d'encourager à l'échelle mondiale l'adoption et l'utilisation correcte de ces règles, y compris par des partenariats avec des établissements universitaires.
- Mettre à jour le contrat modèle ICC de vente internationale afin de tenir compte des nouveaux Incoterms® 2010. Élaborer de nouveaux contrats modèles, et notamment un contrat de franchise principale.

Marketing et publicité

► Mandat

Promouvoir auprès des entreprises de strictes normes d'éthique du marketing, grâce à l'autodiscipline et aux codes internationaux d'ICC, et faire connaître les positions et les initiatives de la communauté économique mondiale sur les actions gouvernementales touchant au marketing et à la protection du consommateur.

► Projets pour 2011

- Mettre à jour le Code consolidé d'ICC afin de tenir compte de la rapide évolution des techniques et de préserver son statut de référence internationale en matière d'autodiscipline dans les communications de marketing.
- Promouvoir le code révisé auprès des praticiens, des décideurs et des formateurs.
- Définir des normes mondiales applicables au marketing numérique et les intégrer dans le code révisé d'ICC.
- Rédiger une note d'information sur la publicité comportementale en contribution aux débats en cours au sein de la Federal Trade Commission, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Union européenne.
- Mieux faire connaître les autres instruments d'ICC dans le domaine du marketing et de la publicité et notamment le Cadre ICC pour une utilisation responsable des arguments écologiques dans la communication commerciale.
- Soutenir les efforts de la Business Action for Responsible Marketing and Advertising (BARMA) visant à encourager l'utilisation la plus large possible du module d'enseignement ICC / INSEAD.

Commerce, investissement et mondialisation _____

Concurrence

► Mandat

Veiller à ce que les besoins actuels des entreprises et les réalités du marché mondial soient pris en compte dans la formulation et la mise en œuvre des lois et des politiques de la concurrence.

► Projets pour 2011

- Continuer de renforcer le rôle d'ICC en tant que principal porte-parole des entreprises au sein de l'International Competition Network (ICN) en organisant une troisième table ronde ICC-ICN et en contribuant à ses travaux de fond.
- Exprimer le point de vue de la communauté économique internationale sur la réforme des règles de l'UE relatives à l'application par des parties privées.
- Formuler de nouvelles recommandations sur la réforme des accords horizontaux de l'UE.
- Contribuer à la réforme des procédures et des lignes directrices des États-Unis sur les concentrations, notamment en ce qui concerne les exigences nationales de déclaration.
- Promouvoir auprès des décideurs et des autorités de réglementation le principe de l'équité de la procédure dans l'application des règles de la concurrence.

Services financiers et assurance

► **Mandat**

Contribuer à l'élaboration de cadres d'autodiscipline et de contrôle fonctionnels et encourager la libéralisation du commerce des services financiers et de l'assurance.

► **Projets pour 2011**

- Formuler au nom des entreprises des recommandations visant à renforcer la stabilité des marchés financiers.

Propriété intellectuelle

► **Mandat**

Favoriser l'établissement d'un cadre équilibré, efficace et durable pour la protection de la propriété intellectuelle (PI).

► **Projets pour 2011**

- Promouvoir le projet de traité international sur le « privilège du client » concernant les conseils professionnels en matière de propriété intellectuelle.
- Piloter la contribution des entreprises aux négociations sur un régime international de l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices qui en découlent, dans le cadre de la Convention sur la biodiversité.
- Achever conjointement avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle la rédaction d'un manuel destiné à aider les chambres de commerce à mettre sur pied des programmes de PI.
- Formuler le point de vue des entreprises sur le rôle de la protection de la propriété intellectuelle dans le développement et le déploiement de technologies propres, en collaboration avec la Commission de l'environnement et de l'énergie.
- Rédiger une note d'information sur l'exclusivité des données.
- Formuler de nouvelles propositions afin d'améliorer la coopération internationale et la qualité générale de la recherche et de l'examen des demandes de brevet.
- Commenter les projets de brevet européen et d'accord sur le règlement des litiges en matière de brevets européens.
- Apporter une contribution à l'ICANN et à d'autres instances sur les questions de PI se posant à propos des noms de domaine, en collaboration avec la Commission du commerce électronique, des technologies de l'information et des télécommunications.

Fiscalité

► Mandat

Promouvoir un système fiscal mondial qui élimine les obstacles fiscaux au commerce et à l'investissement internationaux.

► Projets pour 2011

- Continuer d'apporter la contribution de la communauté économique internationale aux travaux du comité d'experts de l'ONU sur la coopération internationale en matière de fiscalité.
- Contribuer au nom des entreprises aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatifs à la TVA sur les services et les biens incorporels, avec le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC).
- Formuler des recommandations sur la déductibilité des intérêts.
- Réviser la déclaration de 2000 d'ICC sur les mesures visant à lutter contre les abus.
- Suivre auprès des organisations intergouvernementales concernées la question des documents portant sur les prix de transfert et de leur rôle dans le règlement des différends.
- Réagir en collaboration avec la Commission de l'environnement et de l'énergie d'ICC à l'utilisation de mesures fiscales touchant aux changements climatiques.

Politiques du commerce et de l'investissement

► Mandat

Éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement internationaux, afin que tous les pays puissent tirer profit des hausses de niveau de vie dues à la croissance des flux du commerce et de l'investissement.

► Projets pour 2011

- Appeler les gouvernements à éviter le protectionnisme en matière de commerce et d'investissement, surtout dans un environnement économique difficile.
- Intensifier la campagne d'ICC en faveur d'une conclusion positive en 2011 des négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha, notamment auprès du G20.
- S'engager auprès des négociateurs, à Genève, afin de démontrer le soutien des entreprises au cycle de Doha et formuler des propositions en vue de contribuer à sa conclusion.
- Participer au débat sur les grandes questions de politique commerciale, en faisant fond sur les travaux de l'ICC Research Foundation sur le protectionnisme, le commerce et l'emploi et la gouvernance du commerce mondial.
- Lancer de nouveaux travaux afin d'encourager l'investissement international et sa libéralisation multilatérale.
- Contribuer au nom de la communauté économique mondiale au débat sur l'interface entre le commerce et les changements climatiques, avec la Commission de l'environnement et de l'énergie.

Comité des réglementations douanières et commerciales

- Rédiger une déclaration de politique générale sur les prix de transfert et la valeur en douane, avec la Commission des questions fiscales.
- Réviser les Principes directeurs d'ICC pour les douanes.

- Diffuser les prises de positions d'ICC sur l'Opérateur économique autorisé (OEA) et la reconnaissance mutuelle au niveau national et international.
- Encourager la facilitation du commerce en contribuant aux travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur différents sujets, dont la nomenclature douanière et la valeur en douane.

Transport et logistique

► Mandat

Favoriser dans le monde entier le développement du transport intermodal et de marchés des transports compétitifs et efficaces.

► Projets pour 2011

- Continuer de formuler des recommandations sur la réglementation relative à l'impact des transports sur l'environnement, y compris les émissions du transport aérien et maritime.
- Élaborer de nouvelles prises de position sur la nécessité d'investir dans les infrastructures des transports afin que ces derniers puissent mieux répondre aux besoins du commerce mondial, de manière à stimuler de nouvelles activités économiques.
- Rédiger à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales des recommandations d'ICC sur la libéralisation de tous les modes de transport, afin d'encourager une concurrence accrue.
- Influencer sur les nouvelles réglementations relatives à la sécurité du transport et de la chaîne d'approvisionnement.
- Contribuer aux efforts du Bureau maritime international d'ICC dans la lutte contre la piraterie.

Sujets concernant le rôle des entreprises dans la société

Responsabilité sociétale de l'entreprise et lutte contre la corruption

► Mandat

Définir le rôle des entreprises face à la mondialisation et à l'évolution des attentes de la société et élaborer des prises de position de la communauté économique mondiale sur des questions clés relatives à la responsabilité des entreprises, ainsi qu'encourager l'autodiscipline des entreprises dans le traitement des problèmes d'extorsion et de corruption et apporter la contribution de la communauté économique aux initiatives internationales contre la corruption.

► Projets pour 2011

- Contribuer au nom de la communauté économique mondiale aux principales initiatives internationales dans le domaine de la responsabilité des entreprises, dont :
 - le mandat du Représentant spécial de l'ONU pour la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises, et tout suivi de la question après la fin de ce mandat en juin 2011.

- le « pacte mondial » de l'ONU.
- Exprimer les priorités de la communauté économique mondiale en vue de la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exposer la vision d'ICC de la responsabilité sociale de l'entreprise, sur la base de l'expérience du secteur privé et des études existantes.
- Développer davantage le travail de la commission sur la responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement.
- Promouvoir l'outil de formation anticorruption connu sous le nom de « RESIST », destiné à aider les employés des entreprises à réagir à la sollicitation de pots-de-vin.
- Apporter la contribution des entreprises au renforcement du processus d'application de la convention de l'ONU contre la corruption (CNUCC).
- Formuler des recommandations en vue de la révision des règles d'ICC pour combattre la corruption, compte tenu de la CNUCC.
- Élaborer des principes directeurs sur les cadeaux et l'hospitalité.

Commerce électronique, technologies de l'information et télécommunications

► Mandat

Favoriser la poursuite de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par des politiques, des normes de conduite et des principes directeurs encourageant le développement du commerce électronique, la concurrence, la croissance, la prévisibilité, la conformité et la libre circulation de l'information, en toute sécurité.

► Projets pour 2011

- Réviser les prises de position existantes visant à encourager un cadre de lois, de règlements et de politiques facilitant l'utilisation des TIC afin de favoriser la croissance économique et le développement social.
- Défendre les positions d'ICC sur des initiatives internationales clés, dont l'élimination des obstacles réglementaires au déploiement de technologies nouvelles, la libéralisation des télécommunications, les TIC et la durabilité et la sécurité de l'information et des réseaux.
- Faire connaître les priorités des entreprises pour la gestion et la coordination techniques du système des noms de domaine au sein de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et d'autres instances.
- Défendre les priorités de la communauté économique mondiale et les outils d'ICC visant à assurer des mécanismes de protection des données adéquats tout en facilitant les flux internationaux de données, en développant des initiatives avec la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'OCDE, l'UE et le Conseil de l'Europe.
- Œuvrer par le biais de l'initiative BASIS d'ICC à renforcer le dialogue plurilatéral et à faire partager l'expertise des entreprises sur la gouvernance de l'internet et les TIC au service du développement.

Environnement et énergie

► Mandat

Élaborer au nom des entreprises des recommandations sur les grandes questions relatives à l'environnement, au marché de l'énergie et à la réglementation, et maintenir le rôle d'ICC en tant que principal interlocuteur et partenaire représentant le secteur privé dans les délibérations et négociations intergouvernementales clés de ce domaine.

► Projets pour 2011

- Accroître l'engagement et l'apport d'expertise de la communauté économique mondiale en vue d'élaborer un accord pour l'après 2012 au titre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment par des recommandations de politique générale et par un renforcement du dialogue public-privé dans des domaines tels que le développement et le déploiement de technologies, les financements et investissements et les mécanismes du marché.
- Prendre la tête de la délégation des entreprises à la 17^e conférence des parties à la CCNUCC, en Afrique du Sud.
- Diriger l'engagement et les préparatifs des entreprises en vue du Sommet de la terre « Rio plus 20 », en 2012.
- Coordonner les positions et les résultats des entreprises en vue de la 19^e session de la Commission de l'ONU sur le développement durable.
- Explorer les dimensions touchant à l'environnement et à l'énergie de sujets tels que le commerce, l'innovation, les financements et la fiscalité, en collaboration avec d'autres commissions de politique générale d'ICC.
- Élaborer des prises de position des entreprises, des pratiques d'excellence et une stratégie d'engagement d'ICC sur les politiques émergentes, les instruments du marché et les normes touchant au débat sur l'« économie verte », notamment au sein du G20 et de l'ONU.
- Collaborer avec la Banque mondiale à l'élaboration de sa stratégie en matière d'énergie.
- Assurer la participation et la contribution des entreprises aux préparatifs du 6^e Forum mondial de l'eau à Marseille (France).

Projets spéciaux

Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP)

► Mandat

Mieux faire connaître les dommages économiques et sociaux dus à la contrefaçon et au piratage et encourager les efforts des pouvoirs publics pour les combattre.

► Tâches pour 2011

- Réaliser et diffuser des études sur l'intérêt pour la croissance économique et l'emploi des industries fondées sur la propriété intellectuelle, en soulignant les risques liés à la contrefaçon et au piratage.

- Soutenir l'application de normes internationales plus strictes en matière de protection des droits de propriété intellectuelle en fournissant une contribution et des recommandations aux organisations intergouvernementales.
- Renforcer les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle en développant des actions nationales et régionales et en formulant des conseils sur des questions telles que les zones de libre-échange, le rôle des intermédiaires dans les chaînes d'approvisionnement, le commerce illicite, le produit de la criminalité ainsi que la santé et la sécurité.
- Lancer une campagne mondiale afin de sensibiliser les consommateurs aux dommages dus à la contrefaçon et au piratage et de fournir aux associations économiques une « trousse à outils » contenant du matériel médiatique et pédagogique à diffuser localement.
- Élaborer et promouvoir des outils pour une gestion plus efficace de la propriété intellectuelle, dont les IP Guidelines for Business.
- Coorganiser le Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage (2-3 février 2011, Paris), qui est le plus important sommet annuel consacré à produire des recommandations à l'intention des gouvernements nationaux.

Business Action to Support the Information Society (BASIS)

► Mandat

Exposer les vues de la communauté économique mondiale sur des questions clés relatives à la société de l'information, dont la gouvernance de l'internet et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), afin de stimuler le développement, au sein des forums créés au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

► Tâches pour 2011

- Défendre les positions des entreprises et coordonner leur présence au Forum sur la gouvernance de l'internet (septembre 2011, Nairobi) ainsi qu'à toutes les étapes préparatoires.
- Contribuer au nom des entreprises aux activités relatives aux lignes d'action et au suivi du SMSI.
- Représenter la communauté économique mondiale au sein de la Global Alliance for ICT and Development (GAID).
- Coordonner les occasions offertes aux représentants des entreprises d'exprimer leurs priorités et leurs positions lors de manifestations et de débats mondiaux sur la gouvernance de l'internet et les TIC au service du développement.
- Mieux faire connaître les intérêts des entreprises à l'occasion de ces débats mondiaux, et élargir le cercle des adhérents de la BASIS.

Groupe consultatif

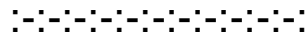
Groupe consultatif d'économistes d'entreprise (GCEE)

► Mandat

Analyser les principaux problèmes économiques internationaux et conseiller la présidence d'ICC.

► Projets pour 2011

- Examiner les derniers développements de la situation économique mondiale et analyser leurs conséquences, notamment en ce qui concerne le maintien d'échanges commerciaux et d'investissements ouverts partout dans le monde.
- Contribuer par une analyse économique à nourrir l'évaluation par ICC des perspectives de l'économie mondiale, en considérant en priorité les questions essentielles pour les entreprises.



Services de règlement des différends _____

- Encourager le recours aux services de règlement des différends d'ICC, dont la procédure de référé pré-arbitral, l'arbitrage, l'expertise, Docdex, les « dispute boards » et l'ADR.
- Moderniser les procédures et pratiques existantes afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.
- Renforcer la promotion des services de règlement des différends d'ICC dans le monde par des conférences et des séminaires de formation.
- Accroître la zone d'influence de la Compétition internationale de médiation commerciale d'ICC, ainsi que la diversité de ses participants.

Institut du droit des affaires internationales _____

► Mandat

Assurer des activités novatrices de recherche, de formation et de diffusion de l'information auprès des professionnels du droit, des cadres d'entreprise et des universitaires intéressés par le développement du droit des affaires internationales et en particulier de l'arbitrage.

► Projets pour 2011

- Renforcer le rôle de laboratoire d'idées de l'Institut dans des domaines d'avant-garde du droit des affaires internationales.
- Actualiser les formations proposées par l'Institut dans le domaine du règlement des différends, compte tenu de la révision du Règlement d'arbitrage d'ICC.
- Consolider les liens avec les milieux universitaire grâce à la 3^e édition du Prix de l'Institut destiné à récompenser les meilleurs travaux juridiques dans le domaine du droit commercial international.

Services ICC

ICC Events

▶ **Mandat**

Promouvoir auprès d'un plus large public l'expertise d'ICC, en organisant des manifestations telles que conférences et séminaires de formation, et mieux faire connaître les règles, les services et le travail de politique générale d'ICC.

▶ **Projets pour 2011**

- Étoffer l'offre d'ICC Events en matière de formation et de téléenseignement.
- Soutenir le lancement de nouveaux produits d'ICC tels que les versions révisées du Règlement d'arbitrage et des Pratiques bancaires internationales standard pour l'examen de documents en vertu d'un crédit documentaire (PBIS).
- Continuer de promouvoir les Incoterms® 2010 afin de renforcer leur visibilité sur le marché en tant que marque d'ICC.
- Continuer de développer la formation et les conférences portant sur des thèmes et des secteurs particuliers du règlement international des différends (arbitrage commercial et médiation).

Publications ICC

▶ **Banque**

- Guide to ICC Uniform Rules for Demand Guarantees
- Annual Survey of Letter of Credit Law and Practice 2011 (Institute of International Banking Law and Practice)

▶ **Pratiques commerciales / politique commerciale / investissement**

- Livres électroniques et autres produits dérivés des Incoterms® 2010
- Contrat modèle pour les fusions et acquisitions
- Contrat modèle pour la franchise internationale, mise à jour

▶ **Droit et arbitrage**

- Bulletin de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

▶ **D'autres publications nouvelles sont en cours d'élaboration**

Comités nationaux

► Mandat

Consolider la présence d'ICC dans le monde en renforçant son réseau de comités nationaux.

► Projets pour 2011

- Soutenir les comités nationaux dans leurs activités telles que gestion de manifestations, marketing d'image de marque, recrutement de membres et recommandations de politique générale à l'intention des gouvernements.
- Aider les cinq groupes consultatifs régionaux d'ICC.
- Encourager l'application de la Charte d'ICC.
- Organiser au Secrétariat international d'ICC un séminaire de formation destiné à mieux faire connaître à tous les comités nationaux les départements et le personnel de l'organisation.

Communications

► Mandat

Promouvoir ICC, ses produits, ses services et ses politiques générales, par l'intermédiaire des médias, renforcer sa communication interne et consolider son rôle de porte-parole de la communauté économique internationale dans le débat public sur les questions économiques mondiales.

► Projets pour 2011

- Mieux faire connaître parmi les dirigeants d'entreprise les services essentiels offerts par ICC à la communauté économique mondiale, en particulier dans le domaine de l'élaboration de règles ainsi que des projets spéciaux, en présentant leurs résultats clés dans un rapport annuel.
- Lancer et mener à bien de nouveaux projets visant à contribuer à l'amélioration de la communication interne d'ICC.
- Inaugurer une version améliorée du site internet d'ICC ainsi que de nouveaux outils en ligne, afin de communiquer plus efficacement avec les médias et avec le public et de diffuser des communiqués de presse et des articles.
- Publier dans les principaux organes de presse internationaux des articles d'opinion et des lettres signées par des membres d'ICC.
- Aider les comités nationaux à obtenir une meilleure couverture nationale des initiatives d'ICC, en mettant en valeur leurs priorités et leurs préoccupations propres.
- Travailler avec les comités nationaux et le personnel du secrétariat afin de veiller à ce que l'image de la CCI soit promue de manière cohérente, y compris par l'utilisation correcte de tous les logos et autres matériels promotionnels d'ICC.

Fédération mondiale des chambres de commerce (WCF)

► **Mandat**

Offrir aux chambres de commerce un lieu de rencontre mondial encourageant le partage de l'expérience et des pratiques d'excellence, l'établissement de relations personnelles entre les dirigeants de chambre et le développement de nouveaux produits et services destinés à soutenir les chambres au niveau local.

► **Carnets ATA**

- Coopérer avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) afin d'encourager de nouveaux pays à ratifier la convention d'Istanbul sur l'admission temporaire de marchandises et à appliquer le système ATA.
- Coopérer avec les différentes parties prenantes en vue de l'application du système ATA au Mexique, au Brésil, dans les EAU, au Qatar, en Bosnie-Herzégovine et à Madagascar.
- Suivre le développement du projet de carnet ATA électronique, en coopération avec l'OMD et avec la Direction générale de la fiscalité et de l'Union douanière de la Commission européenne.

► **Certificats d'origine (CO)**

- Lancer la chaîne internationale d'accréditation et de certification des CO afin de renforcer le rôle des chambres en tant qu'autorités de délivrance des CO compétentes et fiables.
- Diffuser des pratiques d'excellence en matière de délivrance de CO grâce à des formations et à des principes directeurs internationaux.
- Encourager la délivrance de CO préférentiels par les chambres de commerce et l'acceptation des CO électroniques par les douanes.

► **Partenariats et programmes**

- Renforcer les partenariats actuels avec les institutions spécialisées de l'ONU et d'autres organisations afin de développer localement des programmes et des projets conjoints avec les chambres.
- Créer une bibliothèque en ligne regroupant des documents sur la formation et le renforcement des capacités des chambres, avec le soutien de groupes de chambres transnationales.

► **Congrès mondial des chambres de commerce (WCC)**

- Organiser le 7^e Congrès mondial des chambres de commerce, les 8-10 juin 2011 à Mexico, gérer le Concours mondial des chambres de commerce 2011 et trouver des parrainages pour ces manifestations.

► **World Chambers Network (WCN)**

- Mieux faire connaître et développer le programme de « sceau commercial » ChamberTrust dans de nouveaux pays ou régions.

Services pour la prévention des délits commerciaux (CCS)

▶ **Mandat**

Offrir des services visant à prévenir les fraudes et les malversations.

▶ **Bureau maritime international (BMI)**

- Consacrer une partie du site internet à une analyse détaillée des tendances en matière de piraterie.
- Créer une application en ligne sur les fraudes liées au financement du commerce afin de réduire les pertes et les risques de fraude.
- Lancer le Stowaways Reporting Centre, destiné à répertorier à l'échelle mondiale les incidents impliquant des passagers clandestins.

▶ **Financial Investigation Bureau (FIB)**

- Développer un service destiné à aider les banques à identifier les relations contrevenant aux sanctions.
- Fournir aux membres un outil internet pour le suivi des requêtes.

▶ **Bureau d'enquêtes sur la contrefaçon (BEC)**

- Créer une représentation visuelle numérique des activités et des succès en matière de contrefaçon dans le monde.
- Élaborer un annuaire électronique des ressources utiles pour la lutte contre la contrefaçon.

La Chambre de commerce internationale

La Chambre de commerce internationale (ICC) est l'organisation mondiale des entreprises. Elle est l'unique porte-parole reconnu de la communauté économique à s'exprimer au nom de tous les secteurs et de toutes les régions.

ICC a pour mission fondamentale d'encourager les échanges et les investissements internationaux et d'aider les entreprises à relever les défis et saisir les opportunités de la mondialisation. Depuis sa fondation, au début du siècle dernier, son action repose sur la conviction que le commerce est une puissante force de paix et de prospérité, et le petit groupe de patrons clairvoyants qui fut à l'origine de sa création se qualifiait lui-même de « marchands de paix ».

Les activités d'ICC relèvent essentiellement de trois domaines : élaboration de règles, arbitrage et politique générale. Le fait que ses entreprises et associations membres soient directement engagées dans le commerce international lui confère un poids sans égal dans la mise en place de règles destinées à guider la bonne marche des affaires dans le monde. Bien que ne faisant appel qu'à l'autodiscipline, ces règles sont quotidiennement respectées dans des milliers de transactions et font partie intégrante de l'édifice du commerce international.

ICC offre également aux entreprises de nombreux services pratiques essentiels, au premier rang desquels figurent ceux de sa Cour internationale d'arbitrage, principale institution mondiale de règlement des litiges commerciaux. Autre pièce maîtresse du dispositif d'ICC, sa Fédération mondiale des chambres de commerce (WCF) a pour mission d'encourager la formation de réseaux et les échanges d'informations sur les pratiques d'excellence des chambres.

Cadres et experts des entreprises membres d'ICC travaillent à formuler le point de vue de la communauté économique internationale, tant sur de grands problèmes touchant au commerce et à l'investissement que sur des sujets techniques et sectoriels essentiels, dans le domaine, entre autres, des services financiers, des technologies de l'information, des télécommunications, de l'éthique du marketing, de l'environnement, des transports, du droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle.

ICC entretient d'étroites relations de travail avec les Nations unies comme avec d'autres organisations intergouvernementales, dont l'Organisation mondiale du commerce, le G20 et le G8.

Fondée en 1919, ICC fédère aujourd'hui des centaines de milliers de sociétés et d'associations économiques, dans plus de 120 pays. Ses comités nationaux relaient les préoccupations des entreprises locales et communiquent aux pouvoirs publics les avis qu'elle exprime au nom de la communauté économique mondiale.



Chambre de commerce internationale

L'organisation mondiale des entreprises

38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Téléphone +33 (0)1 49 53 28 28 Télécopieur +33 (0)1 49 53 29 42

Courriel icc@iccwbo.org Site internet www.iccwbo.org